

Mesdames, Messieurs,

Afin d'éviter les dépôts sauvages constatés de manière croissante dans le département, la Préfecture des Deux-Sèvres, à titre dérogatoire, a autorisé l'ensemble des communautés de communes à ouvrir les déchèteries aux particuliers, en plus des professionnels qui y ont actuellement accès, avec l'obligation de garantir les mesures de sécurité liées au risque de propagation du COVID-19.

Ainsi, la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé d'ouvrir une partie de ses équipements pour répondre au besoin des usagers qui ne pourraient pas stocker chez eux certains de leurs déchets.

Pour arriver à gérer en toute sécurité le flux des usagers tout en conciliant la préservation de la santé des agents mobilisés sur le terrain, l'organisation coordonnée par la direction de l'environnement, **à compter du lundi 20 avril sera réalisée selon la répartition suivante :**

- **Accès au service sur rendez-vous obligatoire :** merci de joindre le secrétariat de la direction environnement au 05 49 27 56 79 – (horaires d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

· **Pour information, les sites suivants seront ouverts de 9h30 à 12h et de 14h à 18h** selon la répartition définie comme telle :

- **lundi** : Chef-Boutonne/Mougou/plateforme de Lezay/**Brioux-sur-Boutonne**
- mardi : Sauzé-Vaussais/Melle (déchets verts uniquement)
- **mercredi** : Sauzé-Vaussais/Mougou/**Brioux-sur-Boutonne**/plateforme de Lezay
- jeudi : Chef-Boutonne/Melle (déchets verts uniquement)
- **samedi** : Sauzé-Vaussais/Mougou/**Brioux-sur-Boutonne**/plateforme de Lezay
- **A retenir** : la déchèterie à Melle accueillera uniquement le dépôt des déchets verts. Les travaux en cours sur les hauts de quai ne peuvent permettre l'accès aux autres filières.

Précisions apportées pour les particuliers : la communauté de communes Mellois en Poitou remercie les usagers de recourir à ce service qu'en cas de difficulté à stocker ou composter chez eux jusqu'au 11 mai. Tous ceux qui sont en capacité à stocker à domicile les meubles, autres encombrants sont invités à poursuivre cette démarche. Il en est de même pour les déchets de tri sélectif du fait que les points tris existent pour les emballages, papiers et verre.

La gestion des déchets étant une priorité pour tous, parmi les pistes permettant de réduire le volume des déchets, le compostage est une solution facile qui peut être adoptée par chacun d'entre nous (guide du compostage à télécharger sur le site melloisenpoitou.fr).

Afin de pouvoir respecter les mesures de sécurité et de distanciation pour les agents et usagers, imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19, il est demandé de manière impérative, de respecter les agents mobilisés sur les sites ainsi que les gestes barrières et les consignes fixées de manière à éviter les afflux massifs en même temps.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter la direction environnement au 05 49 27 56 79

Meilleures salutations.